

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SERVICE

TAXI VTC MACON 71 • En vigueur au 21 octobre 2026

Article 1 – Identification du prestataire

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de transport réalisées par :

- Dénomination commerciale : **TAXI VTC MACON 71**
- Siège social : 15 rue Gabriel Jeanton, 71000 Mâcon
- SIRET : 953 360 427 00025
- Téléphone : 06 76 39 79 46
- Courriel : contact@taxivtcmacon71.fr
- Site internet : www.taxivtcmacon71.fr
- Activité taxi exercée sous l'autorisation de stationnement n° 15 de la commune de Mâcon ; activité VTC exercée à titre secondaire.

Article 2 – Objet et prestations proposées

TAXI VTC MACON 71 assure le transport de personnes et de bagages à Mâcon, à Cluny, dans les communes voisines et sur l'ensemble du territoire, notamment : transferts vers les gares (gare TGV Mâcon-Loché, gare SNCF Mâcon-Ville) et les aéroports, trajets longue distance, déplacements professionnels, transport événementiel, rapatriement de conducteurs en panne pour le compte de sociétés d'assistance, transport scolaire et transport urgent de colis.

L'entreprise n'est pas conventionnée par l'Assurance Maladie : elle n'effectue aucun transport sanitaire ni transport de malades assis pris en charge par la CPAM.

Article 3 – Réservation

Les réservations peuvent être effectuées par téléphone, par courriel ou via le formulaire de réservation en ligne du site internet.

- Le formulaire en ligne est accessible 24h/24 et 7j/7. Les demandes sont traitées tous les jours de 8h00 à 22h00 ; celles reçues en dehors de cette plage sont traitées à la réouverture du service.
- Une demande de réservation en ligne doit être transmise au moins 24 heures avant l'heure de prise en charge souhaitée.
- Pour un départ immédiat, le client doit appeler le 06 76 39 79 46 ; la réservation en ligne n'est pas adaptée à ce cas.

Une demande de réservation ne vaut pas réservation ferme. La prestation n'est confirmée qu'après validation expresse par TAXI VTC MACON 71, sous réserve de la disponibilité d'un véhicule. Le client reçoit alors une confirmation, puis un message avant la prise en charge précisant le véhicule et le chauffeur.

Le client s'engage à fournir des informations exactes (adresses, horaires, nombre de passagers et de bagages, besoins particuliers tels que siège enfant, numéro de vol ou de train).

Article 4 – Prix et tarifs

- **Courses en taxi** : les tarifs sont réglementés et fixés par arrêté préfectoral de Saône-et-Loire. Le prix est déterminé par le taximètre et affiché dans le véhicule.
- **Courses en VTC** : le prix est forfaitaire et convenu avec le client avant le début de la prestation.
- Le simulateur de tarif disponible sur le site internet fournit une estimation indicative, qui ne constitue pas un prix définitif.
- Les éventuels frais de péage, de parking ou d'approche sont facturés dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Article 5 – Paiement et facturation

Le paiement s'effectue à l'issue de la course, par carte bancaire (terminal de paiement présent à bord de chaque véhicule) ou en espèces. Les organismes publics et les entreprises sous convention peuvent régler par mandat administratif ou sur facture. Une note ou une facture est remise systématiquement au client à la fin du trajet.

Article 6 – Annulation, retard et absence du client

- Toute annulation doit être communiquée dans les meilleurs délais, par téléphone ou par courriel.
- L'annulation est gratuite jusqu'à 12 heures avant l'heure de prise en charge prévue.
- En cas d'annulation tardive, d'absence du client au lieu et à l'heure convenus après un délai d'attente raisonnable, ou d'informations erronées rendant la prise en charge impossible, la course pourra être facturée.
- En cas d'empêchement de TAXI VTC MACON 71 (panne, accident, force majeure), le client en est informé sans délai et une solution de remplacement lui est proposée dans la mesure du possible. Aucune somme n'est due pour une course non réalisée de ce fait.

Article 7 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-2 du Code de la consommation, les services de transport de passagers ne sont pas soumis au droit de rétractation de quatorze jours applicable aux contrats conclus à distance. Les conditions d'annulation prévues à l'article 6 s'appliquent.

Article 8 – Obligations et comportement à bord

Le transport est assuré avec des véhicules assurés et conformes à la réglementation, conduits par des chauffeurs professionnels titulaires des cartes professionnelles requises. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Il est interdit de fumer ou de vapoter à bord. Le transport d'animaux est possible sur demande préalable et accord du chauffeur. Tout comportement dangereux, agressif ou contraire à la sécurité peut entraîner l'interruption immédiate de la course, celle-ci restant due. Les dégradations causées au véhicule par le client peuvent lui être facturées.

Article 9 – Bagages et objets oubliés

Les bagages sont transportés sous la responsabilité du client, qui doit en vérifier la présence à la descente du véhicule. Les objets oubliés sont conservés et restitués sur demande ; les frais de restitution éventuels sont à la charge du client.

Article 10 – Données personnelles

Les données communiquées lors d'une réservation sont utilisées uniquement pour la réalisation de la prestation, la facturation et le suivi de la relation client. Conformément au Règlement général sur la protection des données, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, qu'il peut exercer à l'adresse contact@taxivtcmacon71.fr. La politique de confidentialité complète est consultable sur le site internet.

Article 11 – Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à TAXI VTC MACON 71, 15 rue Gabriel Jeanton, 71000 Mâcon, ou par courriel à contact@taxivtcmacon71.fr. Une réponse est apportée dans les meilleurs délais.

Article 12 – Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tout client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à TAXI VTC MACON 71.

Le médiateur désigné par l'entreprise est :

- **CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice**
- 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris
- Site internet : www.cm2c.net – Courriel : secretariat@cm2c.net

Le médiateur ne peut être saisi qu'après qu'une réclamation écrite préalable a été adressée à TAXI VTC MACON 71 et qu'elle est restée sans réponse satisfaisante, et dans un délai maximum d'un an à compter de cette réclamation écrite.

Article 13 – Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. En cas de litige persistant après tentative de règlement amiable, les tribunaux français compétents pourront être saisis.